

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et deux juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures quinze sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire

Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC),

Christine CONJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Séverine MICHAILLE, Karine MICHAUD, Maurice BERRARD, Céline BERGER

Absent excusé : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)

Absents : Frédéric FLAUJAT, Marcel LAMOTTE, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX,

Mireille CHARMONT-MUNET

Secrétaire de séance : Céline BERGER

Délibération N°2025-29 annule et remplace

Objet de la délibération : Travaux pour la construction d'une micro-crèche et d'un centre de loisirs

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les Travaux pour la construction d'une micro-crèche et d'un centre de loisirs

La consultation était divisée en 17 lots :

Lot 01 – TERRASSEMENT – VRD – AMENAGEMENT PAYSAGER

Lot 02 – FONDATION SPECIALE

Lot 03 – GROS-ŒUVRE

Lot 04 – ETANCHEITE

Lot 05 – OSSATURE BOIS / CHARPENTE BOIS

Lot 06 – COUVERTURE BAC ACIER

Lot 07 - SERRURERIE

Lot 08 – MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 09 – REVETEMENT DE FACADE

Lot 10 – DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFOND/PEINTURE

Lot 11 – CHAPE/CARRELAGE/FAIENCE

Lot 12 – SOLS SOUPLES

Lot 13 – MENUISERIE INTERIEURE MOBILIER

Lot 14 – EQUIPEMENT OFFICE DE RECHAUFFE

Lot 15 – PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION

Lot 16 – ELECTRICITE COURANTS Forts/COURANTS Faibles

Lot 17 - PHOTOVOLTAIQUES

Prix : 40 % :	40/100
Note = (Pmin / Poffre) x 100	
Valeur technique 60% : Définition et appréciation du critère :	60/100
Les moyens humains et matériels affectés au chantier : l'entreprise présente l'organisation humaine et matérielle envisagée pour le bon déroulement du chantier (30 points)	
La méthodologie d'exécution et les dispositions prises pour la sécurité du chantier suivant les délais : Modalités d'exécution (de la phase préparation à la GPA), les dispositions prises pour la sécurité sur le chantier et le respect du planning de travaux (50 points)	
Critères performance en matière de protection de l'environnement : Politique environnementale de l'entreprise pour limiter les impacts de l'entreprise sur l'environnement, les mesures prises par l'entreprise durant la réalisation du chantier (20 points)	
La note sur 100 sera ensuite pondérée sur 60	

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par MEGARD ARCHITECTES le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer les marchés comme suit :

Lot 01 – TERRASSEMENT – VRD – AMENAGEMENT PAYSAGER à l'entreprise GCTP pour un montant de 108 866,41 € HT

Lot 02 – FONDATION SPECIALE à l'entreprise FRANKI FONDATIONS pour un montant de 43 000,00 € HT

Lot 03 – GROS-ŒUVRE à l'entreprise MUTTONI TP ET FILS pour un montant de 213 802,04 € HT

Lot 04 – ETANCHEITE à l'entreprise K2G ETANCHEITE pour un montant de 30 955,85 € HT

Lot 05 – OSSATURE BOIS / CHARPENTE BOIS à l'entreprise BOTTERIE & Fils pour un montant de 152 414,68 € HT hors PSE qui n'est pas retenue

Lot 06 – COUVERTURE BAC ACIER au groupement BOTTERI/CMB pour un montant de 195 329,97 € HT

Lot 07 - SERRURERIE à l'entreprise CMB pour un montant de 42 391,10 € HT

Lot 08 – MENUISERIES EXTERIEURES à l'entreprise CBMA pour un montant de 139 860,02 € HT

Lot 09 – REVETEMENT DE FACADE à l'entreprise JUILLARD pour un montant de 45 050,90 € HT

Lot 10 – DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFOND/PEINTURE à l'entreprise BONSIEFF pour un montant de 111 072,75 € HT hors PSE qui n'est pas retenue

BONSETTE
001-210100228-20250623-2025-296-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

L'annonce légale a été envoyée le 21/01/2025 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN du 24/01/2025.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 28/03/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 21/02/2025 à 12 H 00.

Pour information, les lots 6 et 7 étant dépourvu d'offres, une nouvelle consultation a été lancée.

Comme l'autorise l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique, il a été passé un marché sans publicité ni mise en concurrence.

Le dossier de consultation a été transmis aux prestataires suivants :

Lot 6

SARL M2B
VAREZE METAL SOUDURE -
VMS
DUMONT SERVE CCBE
CMB Métallerie
COMAI
KAPECI
BOURDON FRERES SARL
SARL BOTTERI & FILS
GIROD-MORETTI SAS
PERRAUD ET ASSOCIÉS
DESA

Lot 7

MTM
CANIER
MSR
PERRAUD ET ASSOCIÉS
SARL BOTTERI & FILS

La consultation comportait des Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) (ex-option)

LOT	Désignation de la variante imposée (ex-option)
5	PSE 1 : PLAFOND ACOUSTIQUE EN CARRELETS BOIS
10	PSE 1 : FINITIONS / PEINTURE
13	PSE 1 : MOBILIER
17	PSE 1 : AUGMENTATION DU NOMBRE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Accusé de réception en préfecture
001-210100228-20250623-2025-29b-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

Lot 11 – CHAPE/CARRELAGE/FAIENCE à l'entreprise AIN CARRELAGE pour un montant de 66 200,00 € HT

Lot 12 – SOLS SOUPLES à l'entreprise MEURENAND pour un montant de 22 542,17 € HT

Lot 13 – MENUISERIE INTERIEURE MOBILIER à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 58 802,94 € HT y compris PSE qui est retenue

Lot 14 – EQUIPEMENT OFFICE DE RECHAUFFE à l'entreprise JOSEPH pour un montant de 43 113,36 € HT

Lot 15 – PLOMBERIE-CHAUFFAGE-VENTILATION à l'entreprise ADITEC pour un montant de 199 892,02 € HT

Lot 16 – ELECTRICITE COURANTS Forts/COURANTS Faibles à l'entreprise ATME DESCHAMPS pour un montant de 94 251,73 € HT

Lot 17 - PHOTOVOLTAIQUES à l'entreprise CIMES ENERGIE SARL pour un montant de 24 784,00 € HT hors PSE qui n'est pas retenue

Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2026 en dépenses d'investissement au compte 23

Fait et délibéré.

**Acte rendu exécutoire après sa transmission
en Sous-Préfecture de Belley le 2025
et sa publication à cette même date.**

Le Maire

Roland DESCHAMPS



Le Maire

Roland DESCHAMPS

